



Déclaration préalable

CTA du 15 décembre 2014

Alors que la crise aggrave la situation sociale et scolaire de nombreuses familles, ce nouveau plan de « relance » de l'Éducation prioritaire se soldera par la sortie d'un grand nombre d'établissements et écoles de tout dispositif, et ce sans bilan préalable de l'action menée, dans notre académie ce sont déjà 8 collèges sortant du dispositif. Beaucoup verront progressivement leurs faibles moyens se réduire puis disparaître. Les lycées et lycées professionnels, qui sont complètement absents des préconisations ministérielles, sont évidemment menacés également. Pourtant pour le moment nous n'avons aucune information officielle sur le sort qui leur est réservé, nous nous élevons fortement contre la déconnexion des deux discussions sur les moyens attribués aux écoles et établissements ZEP.

Cette réforme, se fait dans un cadre budgétaire contraint, de fait elle concentre les moyens sur certains établissements, et abandonne clairement l'objectif de réduction des effectifs par classe, pourtant fondamental pour la prise en compte des difficultés scolaires et sociales spécifiques des élèves. Concrètement, cela signifie que des établissements (collèges, lycées, LP) recevant des dotations spécifiques assurant encore quelques dédoublements et maintenant des maxima à 24, vont perdre le peu de moyens qui leur restait ou dépendre de politiques départementales ou académiques discrétionnaires, contraires à l'égalité territoriale et sans garantie de pérennisation.

On se rend compte que la mesure phare de pondération, déjà appliquée dans les REP+ 2014, s'est mise en place de manière contrastée. Dans certains cas, elle est ajoutée en heures supplémentaires au service. Dans d'autres, les chefs d'établissement en profitent pour justifier des réunions supplémentaires ou contraindre les équipes à des dispositifs obligatoires. Par ailleurs, le système de pondération pénalise les enseignant-e-s à temps partiel ou les TZR. Un système de décharge horaire serait plus juste. Pour la CGT, il est hors de question que la pondération provoque une surcharge de travail des personnels. Elle ne doit pas s'ajouter mais bien reconnaître la difficulté d'enseigner dans ces établissements et le travail de concertation déjà effectué par les équipes.

La CGT Educ'action revendique des mesures d'urgence pour l'Education Prioritaire :

- Etablir une carte de l'Education prioritaire par l'utilisation de critères objectifs. En conséquence, l'indice social utilisé par le ministère doit être débattu.
- Maintenir dans l'Education prioritaire des lycées accueillant un grand nombre d'élèves socialement défavorisé-e-s, comme c'est le cas de nombreux LP.
- Abroger immédiatement toute logique ECLAIR et mettre fin à l'autonomie des établissements.

CGT Educ'action-Versailles 245, boulevard Jean Jaurès 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

☎ : 01.46.09.98.70 - e-mail : uasenver@wanadoo.fr ☎ portable : 06.70.95.03.30

🌐 Site web **CGT Educ'action-Versailles** : <http://www.cgteduc-versailles.fr/>



Déclaration préalable

CTA du 15 décembre 2014

- Mettre fin à l'école du socle et permettre l'innovation pédagogique dans le cadre de l'autonomie des équipes.
- Diminuer significativement les effectifs dans les classes : dans le 1^{er} et le 2nd degré
- Renforcer les équipes de vie scolaire, de santé et de service social, de personnels administratifs et d'agents.
- Assurer la concertation des équipes en l'intégrant au temps de service des personnels dans tous les établissements. Augmenter le temps de décharge des directeurs d'école.
- Rétablir une carte scolaire permettant la mixité sociale.
- Restaurer et développer les RASED dans le 1^{er} degré et les créer également dans le 2nd degré.

Les élus **CGT Educ'action** au CTA
Marie Buisson et Michaël Marcilloux